

INTERVENTION PRÉCOCE AUPRES DE LA PETITE ENFANCE (IPPE) MESSAGES POLITIQUES CLÉS

Introduction

Cet article a pour objet de donner un aperçu des principales conclusions et recommandations de l'analyse effectuée par l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes ayant des besoins particuliers (l'Agence) sur l'intervention précoce auprès de la petite enfance (IPPE). Il contient un résumé des progrès et des développements fondamentaux réalisés dans ce domaine tant aux niveaux politique que pratique dans les pays de l'Agence participant depuis 2005.

Aux niveaux mondial et européen, il est admis qu'il existe une relation claire entre milieu pauvre ou défavorisé et résultats scolaires faibles ; on a montré aux familles issues de ces milieux comment profiter au mieux de l'accès aux services d'éducation précoce et de soin pour la petite enfance (EPSPE). Les objectifs du Conseil de l'Europe pour 2010 étaient d'assurer une éducation à au moins 90 % des enfants entre 3 ans et l'âge scolaire obligatoire et au à moins 33 % des enfants de moins de 3 ans (Parlement européen, 2011).

L'IPPE – tendances aux niveaux européen et international

Les résultats des travaux de l'Agence prennent en compte les évolutions les plus récentes dans le domaine de l'IPPE aux niveaux européen et international (Commission européenne, 2010 et 2011; Parlement européen, 2011; ONU, 2006; OMS, 2011) ainsi que l'analyse de l'Agence dans plusieurs documents d'orientation clés (par exemple, Parlement européen, 2011; Commission européenne, 2011).

Dans le domaine de l'IPPE, les tendances actuelles mettent en exergue plusieurs questions essentielles. Un accueil et une éducation des jeunes enfants de grande qualité peuvent largement contribuer – en permettant et en donnant les moyens aux enfants de réaliser leur potentiel – à atteindre deux des grands objectifs de la stratégie Europe 2020 en particulier, à savoir réduire l'abandon scolaire précoce à moins de 10 % et sortir au moins 20 millions d'individus de la pauvreté et de l'exclusion sociale. La stratégie Europe 2020 ne peut être menée à bien qu'à condition que tous les enfants puissent bénéficier d'un bon départ dans la vie.

Les principales priorités et les éléments fondamentaux des politiques et pratiques de l'IPPE se concentrent sur :

L'accès à l'EPSPE universel et inclusif : l'accès aux services de l'EPSPE de grande qualité, inclusifs et disponibles universellement est bénéfique à tous. L'EPSPE offre la possibilité d'une plus grande inclusion des enfants ayant des BEP, en préparant le terrain en vue de leur inclusion ultérieure dans les écoles ordinaires (Commission européenne, 2011).

Gouvernance de l'EPSPE : une approche systémique des services de l'EPSPE signifie une étroite collaboration entre les différents secteurs politiques, tels que l'éducation, l'emploi, la santé et la politique sociale. Cela nécessite une vision cohérente partagée par toutes les parties prenantes, y compris les parents, un cadre politique commun avec des objectifs cohérents dans tout le système et des rôles et des responsabilités clairement définis aux niveaux central et local (Commission européenne, 2011).

Qualité de l'EPSPE : les services de l'EPSPE devraient être conçus et fournis en vue de répondre à l'ensemble des besoins de tous les enfants : cognitifs, émotionnels, sociaux et physiques. Acquérir des compétences non-cognitives (telles que la persévérance, la motivation, l'aptitude à interagir avec d'autres) dès les premières années, est essentiel pour tout apprentissage futur et tout engagement social réussi. Les services de l'EPSPE de grande qualité complètent, au lieu de remplacer, un système de protection sociale fort (Commission européenne, 2011).

Approche centrée sur l'enfant : les premières années de l'enfance sont cruciales pour le développement cognitif, sensoriel et moteur, le développement affectif et personnel et l'acquisition du langage, et pour établir les bases d'un apprentissage tout au long de la vie (Parlement européen, 2011).



Engagement avec les parents : Les parents, aussi bien les mères que les pères, sont des partenaires égaux dans l'EPSPE. Les services de l'EPSPE devraient être totalement participatifs, impliquant tout le personnel, les parents et, lorsque cela est possible, les enfants eux-mêmes (Parlement européen, 2011).

Personnel : Les compétences du personnel sont indispensables à tout EPSPE de grande qualité. L'ensemble des questions traitées par le personnel de l'EPSPE et la diversité des enfants dont ils ont la charge nécessitent une réflexion continue sur leurs pratiques pédagogiques ainsi que sur une approche systémique de la professionnalisation du personnel concerné (Commission européenne, 2011).

Le projet de l'Agence sur l'intervention précoce auprès de la petite enfance (IPPE)¹

Le projet IPPE 2010 comptait 35 experts issus de 26 pays y compris des décideurs responsables de l'intervention précoce auprès de la petite enfance et des professionnels du domaine.

Le but de l'analyse du projet était de s'appuyer sur les principaux résultats de la première analyse de l'Agence (2003–2004) et d'apporter une vue d'ensemble des progrès et des développements fondamentaux réalisés dans le domaine de l'intervention précoce auprès de la petite enfance au niveau européen depuis 2005.

L'analyse du projet de l'Agence réalisée en 2005 insistait sur l'importance de l'IPPE aussi bien aux niveaux politique que professionnel et proposait un modèle d'IPPE dans lequel la santé, l'éducation et les secteurs sociaux sont directement concernés. Ce modèle d'IPPE est axé sur le développement de l'enfant et sur l'impact de l'interaction sociale sur le développement de l'être humain en général et des enfants en particulier. Il constitue également une transition de la forme traditionnelle d'intervention principalement axée sur l'enfant, à une approche élargie impliquant l'enfant, sa famille et son environnement. Ce passage correspond à l'évolution d'un ensemble plus vaste de concepts dans le domaine du handicap, à savoir une évolution d'un modèle médical vers un modèle social.

Dans le droit-fil de ce modèle émergent, la définition opérationnelle suivante de l'IPPE a été proposée et adoptée par le groupe d'experts qui travaillaient à la fois sur la première analyse de l'Agence et sur la mise à jour du projet : l'IPPE est un mélange de services/dispositions pour tous les très jeunes enfants et leurs familles, fournis à leur demande à un certain moment de la vie d'un enfant, couvrant toute action entreprise lorsqu'un enfant a besoin d'un soutien spécial pour :

- Garantir et améliorer son développement personnel ;
- Renforcer les propres compétences de la famille et
- Promouvoir l'inclusion sociale de la famille et de l'enfant.

Les cinq éléments identifiés dans l'analyse comme étant adaptés à ce modèle et nécessitant une mise en œuvre efficace sont tous interconnectés et ne peuvent pas être considérés isolément les uns des autres :

Disponibilité : un but partagé de l'IPPE qui est aussi une priorité générale de tous les pays consistent à aller vers tous les enfants et toutes les familles ayant besoin de soutien aussi rapidement que possible.

Proximité : les services de soutien devraient approcher tous les membres de la population cible et être mis à la disposition des familles de manière aussi proche que possible, aussi bien aux niveaux local que communautaire.

Coût abordable : les services devraient être gratuits ou proposés à un coût minimal aux familles par le biais des fonds publics des instances sociales, de santé ou de l'éducation, ou bien par le biais des organisations non gouvernementales y compris des associations à but non lucratif.

¹ Pour de plus amples informations, consulter : <http://www.european-agency.org/agency-projects/early-childhood-intervention>

² Allemagne, Autriche, Belgique (communauté francophone), Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni (Angleterre et Irlande du Nord), Slovaquie, Suède, Suisse



Travail interdisciplinaire : les professionnels responsables du soutien direct des jeunes enfants et de leurs familles viennent d'horizons différents et par conséquent ont des expériences diverses en fonction du service dont ils dépendent. Le travail interdisciplinaire facilite l'échange d'informations parmi les membres de l'équipe.

Diversité des services : cet élément est étroitement lié à la diversité des disciplines inhérentes à l'IPPE. L'implication des trois services – santé, services sociaux et éducation – est une caractéristique commune à plusieurs pays mais en constitue également l'une des principales différences.

Les résultats de l'analyse de l'Agence 2005 ont mis en avant que « l'IPPE porte sur le droit de tout jeune enfant et de sa famille de recevoir le soutien dont ils peuvent avoir besoin. L'IPPE vise à accompagner et à responsabiliser l'enfant, la famille et les services concernés. Elle permet de construire une société inclusive et en cohésion, consciente des droits des enfants et de leurs familles » (p. 3).

Conclusions et recommandations du projet

Les principales conclusions tirées de l'analyse en 2010 vont clairement dans le sens des trois priorités mises en avant dans les travaux antérieurs :

La nécessité d'aller vers toutes les populations qui ont besoin d'une IPPE : cette priorité se réfère à la priorité et à l'objectif communs que l'on retrouve dans tous les pays participants d'approcher tous les enfants et toutes les familles qui ont besoin de soutien le plus rapidement possible.

La nécessité de garantir les mêmes normes pour tous et des normes de qualité : cette priorité porte sur la nécessité d'avoir des normes de qualité clairement définies pour les services et les dispositions de l'IPPE. En outre, le développement de mécanismes destinés à évaluer et à assurer l'adhésion aux normes de qualité améliorerait l'efficacité des services de l'IPPE et garantirait la même qualité de service dans le pays tout entier, et ce en dépit des différences géographiques.

La nécessité de respecter les droits et les besoins des enfants et de leurs familles : cette priorité porte sur le besoin de créer des services axés sur la famille et adaptés à la situation. Ces services travailleront pour les enfants et les familles et impliqueront les parents à chacun des niveaux de planification et de mise en place des services IPPE pour leurs enfants.

Quatre recommandations concrètes ressortent des travaux du projet IPPE. Elles concernent :

1. Les mesures législatives et politiques : un nombre important de lois, de règlements, de décrets et autres mesures politiques ont été adoptés depuis 2004/2005, ce qui illustre bien l'implication active des décideurs et leur engagement dans l'IPPE. La législation et la politique sont les premières étapes du processus, toutefois, la mise en place véritable et la supervision des mesures politiques sont tout aussi importantes que les mesures elles-mêmes.

2. Le rôle des professionnels : le rôle clé que doivent jouer les professionnels concernés aux différents niveaux du processus IPPE a été déterminé. Ce rôle porte sur :

- La façon de donner l'information aux familles ;
- Les programmes de formation mis en place pour être capable de travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire, de partager des critères et des objectifs communs et de travailler efficacement avec les familles.

3. La nécessité d'avoir un coordinateur ou une personne occupant un poste clé (key-worker) IPPE entre plusieurs services : Cela garantirait une coordination entre les services, les professionnels et avec les familles.



4. L'amélioration de la coordination entre les secteurs et au sein même des secteurs : il existe plusieurs raisons possibles à l'insuffisance de la coordination des services IPPE. Plusieurs secteurs (santé, social, éducation) sont concernés, avec des cultures de travail et des systèmes de financement différents, des différences philosophiques et des professionnels aux disciplines et antécédents des plus variés. La famille devrait être au centre des services coordonnés autour d'elle.

Autres domaines où de nouvelles politiques s'imposent

Malgré les progrès réalisés au cours de ces dernières années en Europe, relativement à la mise en place de mesures politiques IPPE favorables, l'élaboration et l'assurance de services EPSPE de qualité et une meilleure coordination des services, il reste un certain nombre de questions fondamentales à examiner plus en profondeur. En étudiant les priorités politiques au niveau européen avec les conclusions du projet IPPE, il en résulte que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour s'assurer que l'IPPE soit mise en œuvre de manière égale et efficace. Les domaines suivants requièrent une attention particulière :

Une stratégie d'ensemble : les services de l'IPPE, aussi bons soient-ils, ne peuvent que compenser partiellement la pauvreté des familles et leur situation défavorisée sur le plan socio-économique. En vue d'accroître les avantages à long terme de l'IPPE de grande qualité pour les enfants issus d'un milieu défavorisé, l'IPPE doit être liée aux initiatives des autres domaines dans le cadre d'une stratégie d'ensemble (emploi, logement, santé, etc).

Normes de qualité : il conviendrait de définir clairement des normes de qualité pour les services et dispositions de l'IPPE afin d'améliorer l'IPPE dans toute l'UE en complétant les cibles quantitatives existantes. Des mécanismes pour évaluer les dispositions de l'IPPE et s'assurer que les normes de qualité sont respectées amélioreraient les services de l'IPPE.

Dépenses publiques et investissement : l'IPPE a tendance à susciter moins d'intérêt et à recevoir moins d'investissement que toute autre étape de l'éducation, bien qu'il soit clairement évident que l'IPPE est plus efficace et plus rentable qu'une intervention ultérieure. Il faut absolument s'assurer que le financement soit utilisé de la manière la plus efficace possible.

Personnel qualifié : Attirer, former et retenir du personnel dûment qualifié pose un énorme défi dans la mesure où les tendances actuelles en matière d'intégration de garde et d'éducation des enfants vont vers une professionnalisation croissante du personnel. Les normes professionnelles devraient être renforcées en introduisant des qualifications reconnues pour ceux qui travaillent dans le domaine de l'IPPE. Il faudrait également examiner plus en détails la qualité des programmes et leur bien-fondé ainsi que les méthodes d'analyse et d'apprentissage à partir de bonnes expériences.

Observations finales

Le principal message de ce projet sur l'IPPE a été qu'en dépit des efforts réalisés par tous les pays et des progrès observés à tous les niveaux, d'autres travaux doivent encore être menés à bien afin de s'assurer que le principe fondamental est respecté – le droit de chaque enfant et de sa famille à bénéficier du soutien dont ils peuvent avoir besoin. L'accès aux services de l'EPSPE de grande qualité, inclusifs et disponibles universellement constitue la première étape d'un processus à long terme vers une éducation inclusive et l'égalité des chances pour tous dans une société inclusive.

Références

Commission européenne (2010) *Communication de la Commission Europe 2020 - Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*. COM(2010) 2020

Commission européenne (2011) *Communication sur l'éducation précoce et le soin des jeunes enfants* (Février 2011) COM(2011) 66

Parlement européen (2011) *Résolution du Parlement européen du 12 mai 2011 sur l'apprentissage au cours de la petite enfance au sein de l'Union européenne* (2010/2159)

ONU (2006) *Convention sur le droit des personnes handicapées*, New York, ONU. Source d'information électronique disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.un.org/disabilities/convention/conventionfull.shtml>

Organisation mondiale de la Santé (2011) *Rapport Mondial sur le Handicap*, Genève, Suisse, OMS